L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 JUILLET 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 18 JUILLET.

[illegible]

ATTENTION!

[illegible]

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", coin des rues Camp et Poydras.

L'Émeute de New-York.

[illegible]

...se une parade dans les rues était de droit commun et si ceux qui y prennent part pouvaient légalement exiger qu'on les protégeât, alors il faudrait à tout hasard leur donner une garde ou une escorte, parce que les autorités ne doivent, jamais permettre qu'on s'oppose par force ou par menace à l'exercice d'un droit populaire. Mais des décisions légales établissent que l'occupation des rues par des promenades processionnelles est simplement un usage toléré, et par conséquent subordonné aux règlements et à l'autorité de la police. L'abandon de la voie publique à de vastes corps organisés ne peut avoir lieu qu'au préjudice des droits individuels des autres citoyens, et les membres de ces corps sont, suivant le langage de la loi, des délinquants tolérés. Si les citoyens et les autorités ont jusqu'ici exercé cette tolérance, c'est probablement parce que les meetings en plein air et les parades représentent toujours quelque sentiment ou quelque objet qui n'est pas de nature à provoquer des querelles. Dans toutes les affaires soumises au pouvoir discrétionnaire de la police, il faut que la convenance du petit nombre soit sacrifiée à la sûreté personnelle et à l'intérêt du plus grand nombre de citoyens. Le devoir de la police est aussi, en toute circonstance, de prévenir les occasions de désordre plutôt que d'attendre qu'elles se produisent pour les réprimer. Il est clair que si un individu sort en entreprenant de produire une occasion de colère et de querelle parmi les autres citoyens, il n'aurait pas droit à la protection de la police dans un pareil acte. Assurément, ce qu'un individu n'a pas le droit de faire, un grand nombre d'hommes ne doivent pas non plus l'entreprendre, car la multiplicité des délinquants ne fait qu'aggraver le caractère de l'acte.

En conséquence, vous vous opposerez à la formation ou à la marche dans les rues de toute parade dans la journée du 12 courant, ainsi qu'à toute promenade processionnelle qui aurait pour prétexte un tir à la cible. Vous aurez également soin, dans cette même journée, de disperser impartialement tous les groupes ou rassemblement de citoyens qui pourraient se former dans les rues, et qui seraient en faveur de la parade proposée ou opposés à cette parade, sans vous occuper de savoir s'ils ont un objet illégal ou non. Vous arrêterez promptement toute personne qui, sur la voie publique, emploierait un langage menaçant ou désordonné, de nature à provoquer des rixes et contraire aux lois de l'État sur ce sujet.

JAMES J. KELSO, surintendant.

UN BAZAR PERMANENT.—La Bazaar Mo[illegible], rue du Camp, a été loué par des capitalistes qui se proposent d'y établir un bazar permanent pour l'exposition de produits et marchandises. Le rez-de-chaussée sera affecté aux machines, et une force motrice suffisante sera fournie aux exposants. Le premier étage sera affecté aux ustensiles et fournitures de ménage, et le second aux instruments et objets d'art. Les exposants paieront les emplacements qu'ils occuperont au pied carré, suivant un tarif. Un élévateur servira à porter les visiteurs aux divers étages.

Ce bazar sera un attrait tout nouveau à la Nouvelle-Orléans, et nous ne doutons pas qu'il ne réussisse aussi bien que celui de New-York. Des demandes sont déjà été faites par des maisons du Nord pour des places dans ces différents départements, et comme les emplacements seront accordés aux premiers demandeurs, ceux de nos lecteurs qui veulent en avoir, doivent s'empresser d'examiner l'affaire et de faire leurs demandes.

PIQUE-NIQUE DU CERCLE SOCIAL IMPÉRIAL.—Le Cercle Social Impérial doit donner le [illegible] juillet, aux Fair Grounds, son premier pique-nique annuel. Il y aura une grande partie de Base Ball entre les [illegible] et le Champion B. [illegible]. Nous remercions le secrétaire des [illegible] qu'il nous a adressées.

[illegible]

POUR LES ATTAKAPAS ET ATCHAFALAYA.—Le bateau à vapeur *Cherokee*, d'un très faible tirant, et commandé par le capitaine J. D. Loreau, assisté de M. D. E. [illegible], partira mercredi prochain, à 5 heures du soir, pour les Attakapas et l'Atchafalaya et tous les points intermédiaires. Le *Cherokee* est un bateau d'une haute réputation et nous le recommandons aux voyageurs et expéditeurs. Pour fret et passage, voyez l'annonce.

POUR DONALDSONVILLE.—L'excellent bateau à vapeur *Fois* part pour Donaldsonville et les points intermédiaires tous les mardis, à 10 heures du matin, et tous les vendredis, à 5 heures du soir. Le *Fois* est commandé par le capitaine Reynaud, assisté de Geo. M. D. Madère commis. Ces deux noms très connus sur la côte, doivent inspirer confiance. Pour fret et passage s'adresser à bord.

BILLETS D'EXCURSION À PRIX RÉDUIT.—La Ligne Morgan vend maintenant des billets d'excursion pour toutes les villes et eaux célèbres de l'Est Tennessee et de la Virginie, par la route populaire des Montagnes Bleues. Les touristes en quête de plaisir et de distractions ne sauraient en trouver de plus grands qu'à bord des magnifiques steamers faisant le service entre la Nouvelle-Orléans et Mobile, et dans les wagons-dortoirs de Pullman, qui se rendent directement à Bristol, Tennessee, sans changement de voiture.

ARTICLES ALIMENTAIRES.—M. J. B. Solari, rue Royale, 45, annonce aujourd'hui qu'il vient de recevoir et qu'il a à vendre des confitures des Shakers, macaroni, vermicelli, vermouth de Turin, le tout de première qualité.

Assemblée Nationale.

SÉANCE DU 27 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. [illegible]

CONTESTATION DES MARCHÉS.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier.—Messieurs, le 13 mars dernier, vous avez créé une grande commission de 60 membres, chargée d'examiner tous les marchés passés à l'occasion de la guerre. L'article 4 de la loi que vous avez votée porte que cette commission vous fera un rapport. Je viens vous demander, non pas de modifier complètement cet article, mais d'autoriser la commission à saisir de la diversité des objets sur lesquels porte son examen, à vous présenter une série de rapports successifs. (Approbation.)

[illegible]

Dans quel esprit la commission a-t-elle envisagé sa tâche? Elle a compris, dès le premier jour, qu'elle ne devait pas être un instrument de réaction politique, mais un tribunal d'honneur, appelé à juger. Elle devait fermer l'oreille à la politique et n'écouter que la justice et l'équité. (Très bien! très bien!)

Elle devait aller vite. Beaucoup d'intérêts attendaient les sommes qui leur sont dues, avec l'anxiété que cause la menace de la faillite.

Il fallait, en outre, donner satisfaction à l'impatience du public et à celle de l'Assemblée. Il fallait examiner si des marchés, dont le montant s'élève à 1,100 millions, ont été passés dans les conditions de moralité.

Enfin, il y a des hommes sur le compte desquels le public s'est mépris. Il est dur d'être mal jugé. Il importait donc d'aller vite. (Très bien! très bien!)

Mais nous nous sommes trouvés en face de grandes difficultés matérielles. Paris a été investi, et les dossiers envoyés de Bordeaux à Paris n'avaient pu être dirigés à temps sur Versailles.

Que devait faire la commission? Pouvait-elle se borner à vous présenter un rapport fidèle, mais sec, sur les faits? Nous ne l'avons pas pensé; car alors, il eût suffi d'une enquête faite dans les divers ministères compétents. Le pays voulait autre chose: il voulait une enquête faite par ses représentants, afin que ceux qui auraient pu échapper aux tribunaux n'échappassent pas aux sévérités de votre examen. Il fallait donc examiner la moralité des marchés. (Très bien! très bien!)

La commission a eu de douloureuses constatations à faire. Elle a vu un fonctionnaire, haut placé, chargé de pousser à l'approvisionnement des armes à l'étranger, pour la défense du pays, trahir la confiance du gouvernement et les intérêts de sa patrie, pendant qu'à côté de lui, un fournisseur d'armes, un Américain, poussé par ses sympathies traditionnelles pour la France qui animent encore le cœur des Américains, signalait ces malversations. Devant un tel spectacle, si douloureux pour le patriotisme, il ne suffisait pas de donner des chiffres, il fallait flétrir. (Vive approbation.)

Nous avons appelé devant nous un de nos collègues. Nous lui avons demandé pourquoi il avait distribué tant de marchés. Il nous a répondu que si nous avions vu, comme lui, tant de gens se précipiter à la curée, nous aurions compris dans quel embarras on s'était trouvé.

Il faut bien le dire, en effet: pendant qu'une partie de la France se battait, que beaucoup d'industriels donnaient l'exemple du désintéressement et du patriotisme, d'autres, comme une volée de corbeaux, cherchaient à l'envi à arracher un lambeau de la fortune publique. La commission dira ce qu'elle a vu, afin que vous soyez appelés à prononcer la flétrissure.—Très bien! Très bien!

Un pays n'assiste pas impunément au spectacle de vingt ans de fortunes impudentes. Il n'assiste pas impunément aux longs scandales de l'empire, et si nous rencontrons aujourd'hui des fonctionnaires à flétrir, cette âpreté au gain, cette avidité de jouissances, on trouve l'origine de ces hontes dans le régime qui a corrompu le sentiment moral du pays.—Applaudissements.—On nous dit que le pays est peu instruit et que, pour lui, le gouvernement le meilleur est celui sous lequel la viande et le beurre se vendent bien. Il faut répondre que ces gouvernements, préoccupés avant tout des intérêts matériels, sont ceux qui compromettent l'avenir; et si leurs représentants se préparent à affronter les nouvelles élections, s'ils arrivent ici, il faut qu'ils sachent bien qu'on leur demandera compte du passé.—Applaudissements.

M. Gavini.—Nous répondrons.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Pourquoi pas tout de suite?—Nouveaux applaudissements.

Je comprends que le prince Napoléon soit impatient de monter à cette tribune, après les généraux Trochu et Changarnier, pour nous dire où, quand, sur quels champs de bataille il a défendu le pays. Applaudissements.—Qu'il revienne donc à son château de Meudon; il verra ce qu'on a fait de ce pays pendant qu'il fumait sa cigarette à l'aberté, et quand, dans un document public, il jette la pierre à ceux qui ont porté le fardeau du pouvoir, ces ruines lui apprendront qu'il a le devoir de se taire et de se faire oublier.—Nouveaux applaudissements.

Nous voilà loin du temps où l'on refusait de payer la salle à manger de M. de Peyronnet, où M. Teste était traduit devant la Cour des Pairs. Eh bien! ce qui a été fait, nous le referons.—Très bien! très bien!

Nous dirons au pays qu'il n'y a pas deux politiques, que c'était une triste politique que celle de Machiavel parlant à son prince, de la manière de gouverner un peuple abruti; nous lui dirons qu'il n'y a qu'une seule politique, celle qui est fondée sur la morale et la probité.—Vive approbation.

Il faut que nous soyons indulgents sur le terrain politique, les uns pour les autres, mais inflexibles sur le terrain de l'honneur.—Applaudissements.—Sur celui-là, nous nous rencontrons tous. Oui, oui, très bien, très bien!

Le pays a voulu une Assemblée honnête, et il a trouvé pour cela un moyen simple: il a pris pour cela tous ceux qui avaient combattu l'empire.—Rires.—Il a aussi composé ce grand tribunal, cette cour souveraine, chargée de prononcer sur les intérêts du pays.

Depuis vingt ans, on dirait que Dieu a voulu, comme à plaisir, confondre devant nous l'orgueil humain qui se croyait une vertu. Je n'ai pas les confidences de M. le chef du pouvoir exécutif; mais je ne demande, si dans ces heures de solitude où l'on se retrouve face à face avec sa conscience il ne dit pas douloureusement: "Je du détaire de mes protestations contre [illegible] de Paris dont j'étais si fier, je n'ai pas davantage les confidences de M. le ministre des affaires étrangères, mais qu'il aille lui aussi, sourire quand il aura écrit ces mots: Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses." Il a dû subir l'angoisse de signer un traité si désastreux.

Et Paris! cette fière capitale que vous avez gâtée comme un fils de famille qui ne sait pas le prix de l'argent: ses monuments, par l'incendie ne vous disent-ils pas ce que c'est que l'orgueil en politique? Mais je ne ferai pas de querelle au gouvernement du 4 septembre, je n'attaquerai pas l'empire; je songe à l'avenir, et je ne veux pas avoir à nous tous peut être le regret d'avoir ajouté nos convictions à outrance.

La commission ne fera pas rentrer beaucoup d'argent dans les caisses du Trésor, mais nous sommes pauvres: nous ne devons pas dédaigner même les restitutions minimes. Si nous ne pouvons pas faire tout rendre gorge, nous ferons au moins tout notre possible. Nous avons été les témoins et les victimes de scandales à Lyon, en quelque sorte... il faut compter avec la conscience publique, signaler les abus, indiquer le remède, avertir le gouvernement; tel est le devoir d'un mauvais [illegible].

C'est là une mission pénible. La commission a besoin de se relever dans votre approbation. Nous acceptons les amertumes de notre tâche, mais c'est la condition que vous nous prêtiez la force de votre appui.—Applaudissements.—Je vous demande maintenant, messieurs, de vouloir bien écouter le premier rapport, dont M. Riant va vous donner lecture sur l'affaire de New-York.—Très bien! très bien!

M. Riant, rapporteur, donne, au nom de la commission des marchés, lecture du rapport relatif aux achats d'armes faits à New-York, pour compte du gouvernement français, par M. Place, consul général de France.

Après être entré dans le détail des faits, le rapport les résume ainsi:

M. Place a effectué, sans instructions ni autorisation, l'achat:

1o De 6,000 carabines Snyder, qui ont coûté 570,000 fr., qui n'ont pu être utilisées, qui ne le seront jamais, et qui sont sans valeur;

2o De 5,790 fusils Roberts, accompagnés seulement de 72 cartouches par fusil, qui ont coûté 592,000 fr., armes qui n'ont pu être utilisées, qui ne le seront jamais, et dont la valeur est très faible.

M. Place a effectué, en ne se conformant pas aux instructions qu'il avait reçues, l'achat de 19 mitrailleuses Gatling qu'il a payées 30 ou 35 p. 100 au-dessus de leur valeur normale.

Il s'est attribué illégalement une commission de 2 p. 100 dont le montant dépasse 60,000 fr.

Il a prélevé indirectement, sous le nom de Chauviteau, des commissions de 2 pour 100 à 5 pour 100, dont le total s'élève à 1 million.

Il a augmenté ou fait augmenter par l'intermédiaire de Chauviteau les factures de la maison Remington de 5 cents par arme et par millier de cartouches, et payé ces factures falsifiées en imposant à l'État une perte de 372,000 fr.

Cet agent a été chargé par le ministre de la guerre de négociations relatives à des achats de bœuf salé. Quel rôle le consul a-t-il joué dans ces transactions? Il est plus facile de le pressentir que de le préciser. Dès le 30 avril, votre commission réclamait au ministère de la guerre un dossier relatif aux traités d'approvisionnements passés aux États-Unis avec le concours de M. Place. Elle a renouvelé plusieurs fois sa demande. Le 31 mai seulement elle a obtenu la copie de quelques dépêches échangées entre le ministre de la guerre et M. Place au sujet de ces traités. Ces documents ne permettent pas d'apprécier complètement les faits, mais ils laissent entrevoir que parmi les dilapidations imputées à M. Place, celles que nous avons signalées ne seront peut-être pas les plus coupables.

Dans les consulats, les détournements, les actes d'indélicatesse ne sont pas assez rares, parmi les fonctionnaires nommés en dehors des règlements. Doit-on s'en étonner?

Lorsqu'on parcourt la liste des consuls on y trouve, à côté de quelques plus honorables, quelques noms choisis très, très, que la France n'est qui ne saurait honorer le nom français à l'étranger.

Votre commission, messieurs, n'hésite pas à appeler l'attention du gouvernement sur le choix des consuls. Il importe que ces fonctions ne soient confiées qu'à des agents capables et surtout à des agents dont l'honorabilité ne puisse être mise en doute. Dans ces dernières années, elles ont été trop souvent conférées à des hommes étrangers aux affaires commerciales, ignorant la langue des contrées où ils sont envoyés, et qui, soit dans les services publics, soit dans la vie privée, avaient enfreint les lois de l'honneur.

Ces scandales doivent cesser.

Votre commission, messieurs, conclut donc aux réserves les plus expresses au sujet de ces marchés et, en général, au sujet de tous les traités dans lesquels est intervenu le consul général de France à New-York.

Dès le commencement de décembre 1870, la commission d'armement interrompit avec M. Place ses relations financières. Le procès-verbal du 15 décembre constate que les prétentions de M. Place, en ce qui concerne notamment le prélèvement de 2 p. 100, avaient paru exorbitantes à la commission et à son président, M. Lecesne, dont deux rapports, ceux du 31 décembre 1870 et du 14 mars 1871, contiennent au sujet des opérations du consul de sévères explications.

La commission d'armement avait uniquement à se préoccuper de sauvegarder les intérêts du trésor, d'indiquer les revendications, à exercer contre le consul et les moyens de les faire aboutir.

Votre commission des marchés demande au gouvernement de liquider les sommes détournées par l'agent prévaricateur et d'en assurer le reversement dans les caisses publiques, mais elle a aussi une autre mission à remplir: signaler les abus, en provoquer la répression, en fixer la punition de son œuvre, elle doit en même temps remonter à l'origine des abus afin d'en prévenir le retour.

Votre commission demande que la liste des consuls soit attentivement révisée, que les agents, heureusement peu nombreux, dont les antécédents ne sont pas irréprochables au point de vue de la probité, soient immédiatement rappelés en France. "Très bien! très bien!"

Elle demande aussi que le gouvernement soit invité à prendre les mesures nécessaires pour que la nomination des consuls soit entourée désormais de garanties efficaces.

Ce rapport a été lu à la séance du 6 mai et approuvé par la commission des marchés.

Dans une séance postérieure, celle du 12 mai, la commission décida, en outre, qu'il serait adressé à M. Place une mise en demeure de comparaître devant elle dans le délai de vingt jours, avec avertissement que, faute de comparaître, le rapport serait rendu public à l'expiration de ce délai.

Ce n'est que le 15 juin que M. Place s'est présenté pour la première fois devant la commission, qui a consacré cinq séances à son interrogatoire.

Les réponses du consul, qui sont consignées sur les procès-verbaux de la commission, n'ont pu que confirmer et, dans certains cas, aggraver les charges, relevées contre lui dans ce rapport, dont nous vous prions, messieurs, de vouloir bien autoriser la publication.—Applaudissements.

Séance du 28 juin.

EMPRUNT DE DEUX MILLIARDS.

M. le président.—La parole est à M. le ministre des finances.—Mouvement d'attention.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances.—Il y a aujourd'hui huit jours, l'Assemblée nationale a voté un emprunt de deux milliards pour délivrer la France des étrangers.

Cet emprunt fut voté à l'unanimité. Cette unanimité nous imposait une règle. C'était de réaliser vos désirs le plus rapidement possible.

Nous nous sommes donc immédiatement mis à l'œuvre, et l'emprunt a pu hier être émis dans le public. La souscription a commencé hier dans toute la France: dans les perceptions, dans les recettes particulières et générales, et chez tous les agents des finances. Elle a été étendue à toutes les Banques d'Europe; je dirais plus: jusqu'à Bombay, et dans les villes de l'Inde.—Marques d'approbation.

Le succès de cet emprunt prouve combien la France jouit au dehors et au dedans d'une immense confiance dans son avenir. Très bien! très bien!

Les chiffres sont éloquents.

Dans l'espace de moins de 6 heures, nous avons réuni 4 milliards 500 millions environ. Applaudissements prolongés.

Une voix à gauche.—C'est le crédit républicain. On rit.

M. le ministre des finances.—Je n'ai pas le résultat complet, car beaucoup de perceptions n'ont encore pu faire connaître le chiffre des souscriptions.

D'un autre côté, de l'étranger, certains résultats nous manquent.

Par conséquent, je crois pouvoir dire que le chiffre des souscriptions dépassera certainement celui de 4 milliards 500 millions.

Pour obtenir ce résultat, aucun moyen factice n'a été employé. Vive approbation—et il ne sera pas dit que le gouvernement a donné un centime à la Bourse pour faire fléchir les cours, soit avant, soit après.—Très bien! très bien!

Cette énorme souscription a été obtenue par la toute puissance du crédit de la France et par la confiance qu'elle inspire en Europe.

Cet emprunt sera la base de sa prospérité et de sa grandeur future. Très bien! très bien!

Voici comment s'est réparti l'emprunt: La ville de Paris a souscrit pour 1,500 millions de rentes, qui représentent environ 2 milliards 500 millions. Mouvements. La province qui, dans les précédents emprunts, n'avait jamais concouru que pour environ 300 millions, nous a envoyé des souscriptions s'élevant à une somme supérieure à 1 milliard.

Ainsi l'emprunt s'est réalisé en France par plus de 3 milliards. L'étranger a souscrit pour 1 milliard.

C'est donc à la France seule, en quelque sorte, que revient l'honneur de cet emprunt. Elle a eu confiance en elle-même, et nous avons vu toutes les épargnes, les petites économies venir aider le pays et nous soustraire à la domination de l'étranger. Applaudissements.

Chacun a compris son devoir. Chacun a compris l'acte patriotique qu'il accomplissait [illegible] France.

M. Mahatte. Voilà le crédit patriotique.

M. le ministre [illegible]

[illegible]

Vive la France!

[illegible]

DÉPLORABLE ACCIDENT.—Hier matin deux petits garçons, âgés de 9 à 10 ans, se sont noyés dans le fleuve, au-dessus d'Alger. L'un était fils de M. Trépagnier et l'autre était le fils de Mme Lagay, sœur de M. Trépagnier. Mme Lagay, qui demeure à la Nouvelle-Orléans, avait permis à son fils Fernand d'aller passer quelques jours de vacances avec son cousin, à Alger, et il y était depuis peu de temps, lorsque se promenant tous les deux sur la ronte, ils prirent envie de se mettre à l'eau. Les deux petits garçons perdant pied eurent bientôt disparu et leurs corps n'ont pas encore été retrouvés. La désolation des familles est grande et c'est avec douleur que nous rapportons ce lamentable accident.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Nouveaux meurtres par les nègres du comté de Robeson.

Le Shérif avec 150 hommes ne peut saisir un meurtrier.

Le bureau de police de New-York.

Besoin de nouveaux règlements à l'égard des processions.

Service à Paris pour l'archevêque Darboy.

Le premier versement de l'indemnité allemande.

Un journal de M. Thiers.

Il jette un cri d'alarme contre les Bonapartistes.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 17 juil.—Un service solennel doit avoir lieu à la cathédrale de Notre-Dame en l'honneur de l'archevêque martyr Darboy.

L'état sanitaire de Paris est bon.

Londres, 17 juil.—Le prince Gortschakoff a exprimé à la députation de l'Alliance Évangélique Américaine la sympathie de son auguste maître, le Czar.

Paris, 17 juil.—La nomination de l'archevêque de Tours à l'archevêché de Paris est confirmée.

Un délai avant été causé par certaines formalités, la remise du premier milliard de l'indemnité aux Allemands n'a pas encore été consommée.

Paris, 17.—Le *Salut*, nouvelle feuille hebdomadaire qui soutient Thiers, jette un cri d'avertissement contre les intrigues pour la restauration des Bonapartistes.

Berlin, 17.—La gazette allemande du Nord réprimande sévèrement les évêques catholiques d'Allemagne pour leurs usurpations sur le pouvoir civil.

Liverpool, 17 juillet au soir.—Coton plus facile; Mid. 8 7/8 à 9, Orléans 9 1/8.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 17 juillet.—Les tableaux révisés récemment donnent les chiffres suivants pour les États-Unis y compris les territoires organisés: Blancs, [illegible]; gens de couleur 4,879,525, indiens [illegible], chinois [illegible]; total 38,5[illegible].

Tad Lincoln, fils du président de ce nom, est mort.

Le grand jury a fini cette session pour sénat des correspondants de journaux et deux opérateurs du télégraphe, ces deux derniers ont refusé de livrer les messages et de donner des renseignements sur ceux qui les avaient écrits.

Washington, 15 juillet.—La Compagnie Pleasanton a approuvé l'appareil rectifiant de Lansburg.

Le secrétaire Boutwell a renvoyé au commissaire Pleasanton, l'affaire du chemin de fer central de New-York, pour qu'il la règle sans avoir égard à l'appel de la Compagnie. Pleasanton donnera un délai raisonnable à la Compagnie, pour qu'elle puisse présenter ses livres et autres états officiels à l'appui d'une réduction.

Washington, 17 juillet.—Ce matin, dans le comté de Robeson, Lowry et sa bande de nègres ont tué Daniel Baldock, Mc Lean, citoyen notable, et Hugh McLean, son frère, âgé de 13 ans. Ils ont aussi blessé Archibald McCollum. Ces personnes se trouvaient dans un buggy et c'est d'un fourré épais qu'on leur a tiré dessus. La terreur règne parmi les femmes et les enfants du comté Robeson. Le shérif s'est mis en campagne avec une force de 150 hommes, mais jusqu'à présent ses efforts n'ont abouti à rien.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 17.—Wm M. Oakley a été tué par la foudre.

On a trouvé ce matin une effigie du gouverneur Hoffman pendue dans le 12e ward de Brooklyn.

Des résolutions sont pendantes devant le bureau de police pour interdire les rues à toutes les processions excepté aux troupes et aux convois funéraires.

On annonce que la part de feu Raymond dans le *New York Times*, environ un tiers de toute la propriété, a été achetée par les autres propriétaires pour $375,000.

Vineland, N. J., 17 juil.—Une terrible tempête, accompagnée d'éclairs, de tonnerre et d'une pluie torrentielle, a passé sur cette ville. L'église épiscopale, deux gares de chemins de fer et plusieurs maisons ont été abattues. Heureusement on n'a pas eu de mort d'homme à déplorer.

St Louis, 17 juil.—Le thermomètre s'est élevé à 105 degrés. On a constaté trois cas d'insolation suivie de mort.

Cincinnati, 17 juil.—Un fermier des environs de Norwalk, O., a été tué par la foudre.

Boston, 17 juil.—La promptitude avec laquelle le général Butler a accepté la candidature aux fonctions de gouverneur a valu une réponse défavorable des journaux de Boston.

New York, 17 juil.—Dans une réunion du Bureau de police, aujourd'hui, le commissaire Manure a soumis un préambule déclarant que l'occupation des rues et voies de circulation par les parades et les processions est devenu un mal assez considérable pour exiger des règlements de police ou une prohibition, et qu'une telle occupation, qui n'est pas un droit, mais une chose tolérée seulement, est devenue odieuse et dangereuse. C'est pourquoi il est résolu, qu'à l'exception des parades de la garde nationale et des convois funèbres, nulle procession d'aucun genre ne pourra occuper les rues de New York, sans une permission du Bureau de police, et dans ce cas le surintendant de police fournira une escorte et une protection convenables.

Le commissaire Barr a présenté une résolution pour obtenir une opinion légale sur la meilleure méthode à suivre en ce qui concerne les processions dans les rues.

New-York, 17 juillet.—Walter J. Pryor, du 9e régiment (régiment de Fisk) qui avait reçu une balle au genou, dans la dernière mêlée, est mort hier.

Clinton Gilbert, assistant assesseur du général Gordon, qui avait été blessé d'un coup de feu par un inconnu dans l'affaire de whiskey du 5me ward, à Brooklyn, vendredi, est mort hier, après deux jours de terrible agonie.

Chicago, 17 juillet.—La déviation du chenal de la rivière de Chicago vers le Mississippi est déjà regardée comme un succès.

Nashville, 17 juillet.—Des mines d'or ont été découvertes dans le comté de Monroe.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 17 juillet au soir.—Coton plat. Vendu 208 balles. Mid. 20 3/4. Farine inactive.

New York, 17 juillet au soir.—Argent facile de 2 à 3; sterling 110 1/2 à 110 3/8; or, 112 3/8 à 112 1/2; gouvernements fermes; Louisiane 68 et 62; Levée 52 et 57.

New York, 17 juillet.—Escompte de 4 à 6. 10 1/2 à légère hausse. 5-20 de '62 114 1/8, 10-40 112.

Galveston, 17 juil.—Coton bon ordinaire 16 cts. Exporté pour l'Angleterre aujourd'hui, 1184 balles. Stock 15,285.

Savannah, 17 juil.—Coton actif; prix en baisse, middling 19 1/2. Stock [illegible] balles.

St Louis, 17 juil.—Coton languissant et nominal. Middling 19 1/2. Farine ferme, mais en faible demande; la double extra à 5 [illegible].

Louisville, 17 juil.—Toile d'emballage 19. Coton plat et en baisse. Middling 19 1/4. Farine inactive. Extra de famille 6 25. Porc 15 00. Bacon, graisse et jambons sans changement.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 17 juillet.—Descendant: les steamers Ouachita et la Natchez. Le fleuve baisse. Temps chaud et clair.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 17 juillet, 8:20.—Arrivé, le steamer Emily B. Souder, de New-York; le steamer St-Louis, de New-York.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Paris, 17.—Le procès des Communistes commence aujourd'hui.

L'*Avenir* dit que M. Thiers a adressé au Pape une lettre évasive et lui promettant un appui diplomatique que si les autres Puissances se joignent à la France dans le mouvement.

Madrid, 17.—On dit que par suite de la discussion sur la guerre, le cabinet espagnol sera dissous et un ministère radical formé.

San Francisco, 17.—Le steamer America, de Hong-Khong, a apporté la plus précieuse cargaison qu'on ait jamais vue dans un port américain. Elle est évaluée à $2,500,000.

Boston, 17.—Le général B. T. Butler s'est annoncé comme candidat à la place de gouverneur du Massachusetts.

New York, 17.—Hier, l'orage, ici, a jeté à bas d'une tour haute de 120 pieds une cloche pesant 6000 livres. La chute d'un arbre a écrasé une voiture dans la 5e Avenue. Un yacht a chaviré dans la baie et un homme s'est noyé. Un brick a été frappé par la foudre. Les rues de la ville ont été inondées et des cheminées ont été renversées. Un enfant de trois ans, qui était dans un bateau, s'est noyé, le bateau ayant chaviré.

New York, 17 juil.—On dit que deux orangistes ont été blessés dans la procession de mercredi dernier.

Parmi les importants documents relatifs à la cause de la mesure prise tout d'abord par les autorités de la ville, se trouve une lettre écrite par John S. Bond, le chef orangiste, au surintendant Kelso, deux jours avant l'émeute, lettre par laquelle il demande à ce fonctionnaire d'empêcher la démonstration orangiste et d'épargner ainsi l'effusion du sang.

Paris, 17.—Un grand incendie a été causé hier à Rheims par l'explosion d'une quantité de pétrole. 30 personnes ont été tuées ou blessées, et nombre de bâtisses dans la partie commerciale de la ville ont été brûlées.

Le *Journal officiel* dit que l'explosion de St-Maur a été accidentelle. Six personnes ont été tuées et une trentaine blessées.

Londres, 17.—La police de Londres a dispersé à Hyde Park un meeting dont l'objet était de favoriser l'émigration du Royaume-Uni. Le bruit et la confusion qui régnaient dans ce meeting ont rendu la mesure nécessaire.

Le chef de police de Dublin est mort hier des blessures qu'on suppose lui avoir été faites, il y a quelques jours. Le meurtrier a été arrêté.

Le navire Nahmon, de Bombay, a brûlé en mer.

Le navire Penangu a sombré dans l'Océan Indien. 30 personnes ont péri.

Revue de Longchamp.

Voici en quels termes le *Journal officiel* rend compte de la revue qui a eu lieu à Longchamp, près de Paris:

A une heure, toutes les troupes avaient pris leurs positions dans la plaine de Longchamp.

A une heure et demie, le président de l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif prenaient place dans le pavillon central des courses, avec les ministres, les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires et le préfet de la Seine. M. Grévy, président de l'Assemblée, était assis à la droite de M. Thiers.

La tribune de droite avait été réservée aux députés.

Les membres du corps diplomatique occupaient dans la tribune de gauche les sièges qui leur avaient été destinés.

Les troupes étaient massées dans la plaine en face des tribunes, de la façon suivante:

Sur la première ligne, l'armée de la réserve, commandée par le général Vinoy.

En arrière de l'armée de réserve, le 4e corps, général Douay.

A droite, le 1er corps, général de Ladmirault.

En arrière, le 2e corps, général Clinchant.

En troisième ligne, le 3e corps, général de Cissey ministre de la guerre, qui avait repris pour cette occasion le commandement des troupes avec lesquelles il était entré dans Paris.

En quatrième ligne, la réserve d'artillerie, la cavalerie, et la réserve du génie vers la droite.

La cavalerie formait le troisième corps d'armée du général de Barrail, la brigade Galliffet, ses lanciers et les autres, occupaient les pentes qui descendent du bois de Boulogne vers la plaine et font face aux hauteurs de Montretout.

A cinq heures, le maréchal MacMahon, duc de Magenta, suivi de son état-major, arrive sur le champ de manœuvre. Les tambours battent aux champs. Le maréchal passe devant le front des troupes.

A deux heures et quart, une salve d'artillerie se fait entendre. Le maréchal vient se placer avec son état-major en face de la tribune occupée par le président de l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif. Le défilé commence.

La tenue des troupes est superbe.

Lorsqu'un corps d'armée a défilé, le général qui le commande et son état-major s'avancent au grand trot vers le pavillon présidentiel, et saluent de l'épée, pendant que le général commandant le corps d'armée qui doit suivre fait défiler ses troupes. Puis le général de Ladmirault prend place à son tour en avant du maréchal duc de Magenta.

Le défilé de l'immense armée réunie dans la plaine de Longchamp n'a pas duré moins de trois heures et demie.

Les plus vives acclamations ont accueilli chaque régiment à son passage devant les tribunes. Elles ont redoublé lorsqu'on y passa les glorieux soldats de l'armée de Metz. Les troupes avaient reçu l'ordre formel de ne proférer aucun cri. Elles ont gardé scrupuleusement le silence, dont la discipline fait un devoir au soldat sous les armes.

On demandait de tous côtés les troupes de la marine, qui ont pris une si glorieuse part de la double lutte que l'armée vient de soutenir. Nos marins ont été, depuis plus de quinze jours, dirigés sur les ports et ont repris la mer. Mais des salves d'artillerie ont été tirées par deux canonnières, la *Claymore* et le *Sabre*, mouillées dans la Seine à quelque distance, et le brave amiral Pothuau pourra porter aux soldats de la flotte les témoignages d'ardente sympathie qu'on n'a cessé de leur prodiguer.

La grosse cavalerie vient de passer au grand trot, en faisant trembler le sol. Le duc de Magenta s'approche du pavillon. Le chef du pouvoir exécutif descend de la tribune pour aller à sa rencontre et presse la main de l'illustre maréchal en le félicitant avec effusion.

Les cris de: Vive M. Thiers! Vive MacMahon! éclatent de toutes parts.

Lorsque le président du conseil est rentré dans le pavillon, les cris de: Vive M. Thiers! se font entendre avec une nouvelle force et se prolongent pendant plus de dix minutes. Le public abandonne les places qu'il occupait, se presse autour de la tribune du président, et fait retentir l'air de ses applaudissements et de ses bravos.

Les mêmes acclamations, poussées par une foule toujours grossissante, saluent M. Thiers au moment où il quitte la tribune. Elles suivent longtemps la voiture qui ramène à Versailles le chef du pouvoir exécutif de la République française.

Hier nous demandions à l'emprunt deux milliards; il en a donné cinq; aujourd'hui nous montrons à l'Europe une armée de cent mille hommes, pleins de vaillance, admirablement commandés, et qui vient sauver la civilisation. La France, déshabituée du bonheur depuis les désastres accumulés sur elle par les fautes de l'empire, commence à se reconnaître et à se sentir.

LE BLANQUISME.

La *Patrie* qui a commencé ses études annoncées sur les diverses sectes aux mains desquelles Paris a été esclave pendant plus de deux mois, s'occupe aujourd'hui du *blanquisme*, si, toutefois, on peut donner le nom de secte à un parti qui veut détruire, et ne parle jamais de reconstruire. Le moyen de destruction de Blanqui serait, d'ailleurs, fort inutile, toujours d'après la *Patrie* qui paraît posséder son sujet, et à laquelle nous laissons la responsabilité de ces révélations:

"Eh bien! le procédé effroyable de Blanqui est-celui de Marat poussé à l'extrême.

"Il ne croit pas qu'on puisse détruire la propriété sans tuer les propriétaires, la justice sans les juges, la religion sans les prêtres.

"Et, calculant au minimum le nombre d'existences à rayer, il a dressé une épouvantable liste de malheureux à fusiller.

"Le chiffre monstrueux des exécutions doit s'élever à deux millions et s'accomplir en moins de quinze jours.

"Depuis que Blanqui conspire, ce projet de massacre est arrêté, étudié, creusé, fouillé à fond."

Eudes et Raoul Rigault étaient deux blanquistes et, avec l'aimable étourderie de leur âge, ils ont dévoilé des plans que le *vieux* (c'est le nom familier donné à Blanqui) se contentait de travailler dans la solitude. Le blanquisme proprement dit n'aurait jamais réuni qu'environ quinze cents soldes, tous les fanatiques et bien décidés.

On doit encore à Blanqui un aphorisme d'une effroyable profondeur.

"Au début de toute émeute, il faut que des meurtres soient commis, afin de créer un abîme entre les partis."

Il paraît qu'on peut aussi lui faire honneur de l'infernale idée des otages.

Tout le monde n'a pas eu le bonheur qu'a eu Mme Érard, représentante actuelle de la grande fabrique de pianos Érard et comp. Ses magasins de bois des îles, à la Villette, représentant, comme capital accumulé, une valeur de 5 millions de francs, ont échappé à l'incendie du quartier.

C'est quelque chose; mais ce qui est bien plus étonnant, c'est que Mme Érard a retrouvé dans son château de la Muette, à Passy, lequel a servi d'état-major à la Commune, une somme de *soixante-dix-huit mille* francs qu'elle ne se connaissait pas.

Soixante-dix-huit mille francs oubliés par les communeux! le fait est assez rare pour être signalé.

MARIÉS, hier, 17 courant, par le révérend Père Follier, M. JOSEPH NOËL et Mlle ANGÉLIQUE BOUCHER, tous deux natifs de France.

Décédé dimanche, 16 juillet, à 11 heures du matin, en son domicile, rue Esplanade, entre Chartres et Royale, CLAUDE FRANÇOIS DE MONTROND, âgé de 55 ans, natif de France. Les journaux de Besançon sont priés de reproduire.

Avis d'Assessement.
Bureau de l'Association d'Économie et d'Assistance Mutuelle,
AU NO. 116 DE LA RUE GRAVIER, AU PREMIER.
Nlle Orléans, 15 juillet 1871.
LES membres de la "Classe A" de cette Association sont prévenus que les assessements Nos [illegible] causés par le décès de Philip Welcker, [illegible] et le décès de Henry J. Hildermeester, [illegible] sont échus et doivent être payés, au bureau dans les trente jours qui suivront cette date, et qu'à moins de paiement leurs polices seront annulées conformément aux conditions des dites polices.
JAMES R. GUTHRIE, Secrétaire.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2me maison, après la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

La Compagnie d'Exposition DU SUD-OUEST, DE LA NLLE-ORLÉANS. CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir les demandes des négociants et des fabricants de la ville qui désirent être représentés à cette Exposition. [illegible]

C. S. HUNT & Co., DÉPOT DE MACHINES, Au No. 136 de la rue Gravier N.-O. AGENTS des fabricants des célèbres moulins à coton et des pompes à vapeur de Blake. [illegible]

CONFITURES DES SHAKERS, MACARONI. 25 caisses CONFITURES des Shakers nouvelles. [illegible] caisses MACARONI et VERMICELLI [illegible] J. B. SOLARI, 45 rue Royale.

Trousse Perdue. [illegible]

Demande d'un homme de peine. ON désire trouver un homme ayant déjà été employé dans une grocerie et disposé à se rendre généralement utile. S'adresser au No [illegible] rue Royale.

On a besoin D'UNE CUISINIÈRE et d'une BLANCHISSEUSE, pendant trois mois en juin, dans une famille résidant à Est-Pascagoula. [illegible]

Mulets perdus. [illegible] JOHN MEYER.

COMPAGNIE PELICAN DE GAZ. BUREAU: Au coin des rues Carondelet et Canal, UNION, AU NO 183 DE LA RUE GRAVIER. CETTE compagnie est maintenant prête à recevoir des ordres pour MACHINES À GAZ PORTATIF, pour MAISONS, MANUFACTURES, MAGASINS, SUCRERIES, CORRIDORS, HÔTELS, ÉGLISES, etc. [illegible] WM Mc CULLOCH.

GRANDE MISE EN VENTE! 40 pour cent Au-dessous du PRIX COUTANT. MICHEL LION, 197 ET 199, VIEILLE-LEVÉE, 197 ET 199. En Face du Marché français. Habillements tout faits pour hommes et jeunes gens. $100,000 de marchandises écoulées en 30 jours chez MICHEL LION. Encore $300,000 de marchandises à vendre, toujours à 40 pour cent au-dessous du prix coûtant, pour du comptant, et qui doivent être écoulées dans le plus bref délai. [illegible]

Association de l'Hôtel St. Louis. MONSIEUR HENRI DUCATEL est autorisé à recevoir des souscriptions au capital de l'Association de l'Hôtel St. Louis. E. F. MIOTON, Président.

Récompense. ON donnera une récompense convenable à la personne qui rapportera la police d'incendie No [illegible] DALTON & WALKER, avocats, No 10, du Commercial Place.

VANILLE A $12 la Livre, Venant d'être reçue du Mexique—quelques livres de VANILLE. A vendre par J. JANÉ, Coin Canal et Remparts.

HEBERT & Cie., 56 RUE DE CHARTRES 56 (Coin Bienville.) LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc. Agents généraux de l'Illustration, du Courrier des États-Unis, de N. York. [illegible] HEBERT & Co.

Avis. A partir du 1er juillet dernier, [illegible] J. ROUSSET.

Avis. Mr le capitaine, les consignataires de la barque norvégienne "HILDA" [illegible]

Société di Mutuo Soccorso Italiana. [illegible] B. TROIS, Secrétaire.

[illegible] G. CAVAROC & SON, 7 et 9, Passage de la Bourse.

LOUISVILLE SOUTHERN SUGAR MILLS. (Moulins à Cannes à Sucre, du Sud, à Louisville.) CES moulins, si bien connus ayant vendus, depuis quatre ans, aux planteurs du Sud, qui en ont toujours été parfaitement satisfaits. [illegible] Nouvelle Orléans, 21 juin 1871. [illegible] A. A. MOUTON. [illegible] F. E. MALVAIS. [illegible] S. J. DAVENPORT. [illegible] 2 Novembre 1870. [illegible] L. S. BANAMAN. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS. (Moulins Eagle à cannes à sucre.) [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

GRANDS MOULINS À CANNES À SUCRE DE STEDMAN. [illegible]

CHAUDIÈRES À SUCRE EN FER, DU TENNESSEE. [illegible]

ÉVAPORATEURS DE ST. H. DE SCANT. [illegible]

NOYES' EAGLE HORSE POWERS. [illegible]

PRESSES INGERSOLL & EAGLE À COTON. [illegible]

PRESSE À COTON, TOURNANTE, DE BROOKS. GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. [illegible] W. L. CUSHING, Seul agent. [illegible] MOSES GREENWOOD & Co, WARREN, CRAWFORD & Co, C. L. WALMSLEY & Co, [illegible], FRANCKS & DANNEEL, CAMPBELL & STRONG, CLAPP FRÈRES & Co, [illegible], R. L. WALKER, VIOLETT, BLAIS & Co, BLOCK BROTHERS, WRIGHT, ALLEN & Co. Nouvelle-Orléans, 1er, octobre 1870. [illegible]

MOULINS EAGLE À COTON, Perfectionnés. [illegible]

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW (Vis Newell à Coton, de Stedman.) [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS À GRT, DE STRAUB. Ces moulins, si bien connus, sont en vente à l'Agence du sud, No 61 de la rue St Charles. [illegible] W. L. CUSHING.

Dépôt de Machines du Sud, DE LANE & BODLEY. L'Agence pour la vente, au Sud, des célèbres moulins à scie et machines de Lane & Bodley de Cincinnati, est au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans, sous la direction de W. L. CUSHING. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

Vin Rouge! Vin Rouge! EN DÉBARQUEMENT du navire "Hilda," de Bordeaux: 100 BARRIQUES VIN ROUGE "Ambarès," de A. Rossé Frères. A vendre, à bas prix, par J. MANDIN, No [illegible] rue Decatur.

Beurre. Fromage. NOUS recevons continuellement du BEURRE JAUNE de choix et du FROMAGE de factory, que nous vendons à bas prix pour clore des consignations. GEO. W. TAIT & CO. [illegible]

Demande d'Emploi. UN Français, âgé de 32 ans, instruit, [illegible] J. JOSEPH DE PADOUX, Avenue Louisiane, [illegible]

EN débarquement des navires HILDA, de Bordeaux, et GIUSEPPE LANATA, de [illegible]: [illegible] barriques VIN ROUGE Contreau Fils. [illegible] barils VINAIGRE [illegible] CAPRES et OLIVES. [illegible] BOUCHONS [illegible] C. MARINONI.

EN débarquement du navire Hilda, de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge Coteaux de Chassiers, [illegible] St-Gervais, [illegible] vin blanc [illegible] A. BONNEREAU & CO. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. On y fabrique constamment: Du candi en gros et en petits bâtons. Tout espèce de candie à la crème. Toute espèce de candie nougats. Candie Star. Candi amer (Horehound). Candi tressé. Candi dur. Popping Riesse américaine. Pâte de Jujube. Toute espèce de Chocolats. Gommes. Bonbons fins. Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX grands et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cornets de toutes grandeurs, Bouillies de pâte de gomme, Bouillies or et argent, Toute espèce de rosée, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché. RUE VIEILLE-LEVÉE. NORMAN & REISS. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE. NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Université de Saint-Louis. CETTE institution, connue si favorablement, depuis nombre années par tous les citoyens de la Louisiane, [illegible] 4 septembre [illegible] UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLÈTE. CONDITIONS. [illegible]

Externat de Demoiselles. No 41 Rue Toulouse. MLLE A. M. ROY prévient ses amis et le public [illegible]

ÉDUCATION. L'INSTITUT ST. JOSEPH [illegible]

Occasion Extraordinaire! VENTES Péremptoire et sans Réserve! CONSIGNATIONS IMPORTANTES. 1400 Caisses de Chaussures de tous genres. Débarquées du WILD PIGEON, [illegible] OCEAN WAVE. MAGASIN STE-ANNE, "AU DRAPEAU ROUGE," 83 Rue Ste-Anne, près Royale. [illegible] Nous offrons, [illegible]

Vins et Whiskies. F. J. CARPENTIER, 234 Rue Royale, Entre St Philippe et Ursulines. [illegible] Whisky, Brandy, Gin, Rhum, Cognac, Absinthe, Muscat de Frontignan, Bitters divers, Sardines à 20 cts. Vermouth, Kirsch, Anisette, Marasquino, Curaçao, Mayore, Fruits à l'eau-de-vie, Huile de [illegible]. [illegible]

A Vendre. GROCERIES. UNE GROCERIE bien achalandée, située dans un des bons quartiers du [illegible]

POUR BORDEAUX. La trois mâts barque française MARIE VIAU MENIGUE, capitaine Camera, [illegible] FUENTES & CHIARD, 34 rue Vieille-Levée. GEORGE A. FOSDICK & Co, [illegible]

Pour Rouen, France. La barque clipper française de première classe "AFRICAINE", capitaine [illegible] No 37, rue de Conti.

J. A. FLORAT, Pharmacien en face du Nouveau-Bassin, au 383, rue des Remparts. [illegible]

A VENDRE. Un beau COTTAGE, [illegible] J. C. CARPENTER, [illegible]

A Vendre ou à Louer. UN MAGASIN en briques, No. [illegible] rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette. [illegible]

Maison à Louer, 30, rue Dauphine, entre Dumaine et Bienville. [illegible] LAFITTE, DUFILHO & Co. [illegible]

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane. POUR LE 17 JUILLET—CLASSE No 168. [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible] PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

SPÉCIALITÉS FRANÇAISES Reçues par les derniers arrivages du HAVRE. CAPSULES Mathey Caylus, [illegible] CIGARETTES Espic. DRAGÉES Cubèbes, [illegible] ÉLIXIR alimentaire Ducro. ÉLIXIR Pepsine Boudault, [illegible] FER réduit [illegible] GRAINS de santé [illegible] GRANULES [illegible] INJECTIONS [illegible] HUILE de foie de morue [illegible] LIQUEUR Laroze. [illegible] PAPIER Rigollot. PASTILLES [illegible] PEPSINE Boudault & Corvisart. PERLES d'Éther [illegible] PHOSPHATE [illegible] PILULES Blancard, [illegible] PURGATIF [illegible] SIROP Delabarre, [illegible] SIROP Flon, [illegible] VIN Quinium [illegible] A vendre par P. MONTHUS & Co. [illegible]

L'OLIVIER CARRIÈRE a été admis [illegible] A. CARRIÈRE & CO.

A. Carrière & Co. NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc. No 31 rue Bienville. [illegible] Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT Ve. MAIGNAN & P. LABORDE.

$50,000 de Linge Fait POUR hommes et jeunes gens à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant, pour la liquidation des affaires. CHARLES LAMM, 192, Poydras. [illegible]

Avis. [illegible]

Changement de Cabinet. [illegible]

Avis. [illegible]

Commission de Réclamations. [illegible]

MANDEVILLE HOTEL, TENU PAR F. COLOMBES. [illegible]

Pension à la Baie St-Louis. [illegible]

HOTEL RAMBAUT, A BILOXI. [illegible]

Hôtel et Restaurant WASHINGTON, SUR LE LAC PONTCHARTRAIN. [illegible] E. F. DENECHAUD.

Hôtel de la Grand'Isle—Sud-Ouest de Barataria. [illegible]

SOURCES DE BLADON. Le meilleur endroit de Bains du Sud. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] VIEILLE-LEVÉE.

J. SAGET, 197, Chartres, et 12, rue du Canal. [illegible]

Mme Docteur BONOMO, [illegible] rue Bourbon, [illegible]